

PRÉFET DU VAR

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité Départementale du Var
244 Avenue de l'Infanterie de Marine
BP 50520
83041 Toulon cedex 09

Nos réf. : D-UD83-2018-0624
Affaire suivie par : CMC
ut-83.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 88 22 65 40 - Fax : 04 88 22 65 43

SIC : 66.13298

Toulon, le 22/12/18

La directrice régionale

à

SARL André DJENDEREDJIAN ET FILS
RD560LES PLAINES
83690 VILLECROZE

Objet : Réclamation exprimée à l'encontre de la société Djenderedjian et Fils, quartier de la Plaine, 1185, RD560 Villecroze
Commune de Villecroze

Monsieur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection inopinée le 14/12/2018. Cette visite, non exhaustive, avait pour objet de vérifier la conformité de votre site au regard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et notamment au regard de la réglementation relative au concassage et au transit de matériaux.

Lors de cette inspection, il est apparu que vos activités correspondaient aux activités déclarées concernant la réglementation des ICPE. À ce titre, je vous rappelle que vous êtes tenus de respecter l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 30/06/1997 relatif à la rubrique 2515 de la nomenclature ICPE.

Aussi, je vous demande, conformément à l'article 8.4 de l'arrêté ministériel précité, de faire effectuer une mesure du niveau de bruit et de l'émergence par un organisme qualifié. Vous m'informerez du choix de cet organisme et me communiquerez les résultats de cette étude dès réception.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale et par délégation
La chargée de mission Carrières



Laurie Trouilloux

Copie : Mairie de Villecroze